

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Lundi Huit du mois de Novembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de la première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRÉ – Mmes Elodie CLARAC – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Ghylaine JEANNE

ÉTAIENT ABSENTS : M. Cédric CORNET (empêché ; pouvoir donné à M. Teddy BARBIN) – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN (s'est momentanément déplacé) – Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Elodie CLARAC) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY(a définitivement quitté la séance au point n°2) – M. Jimmy DAMO (excusé ; pouvoir donné à M. Louis ANDRE) – Mme Nina PAULON – MM. Stéphane URIE (excusé ; pouvoir donné à M. Sébastien THOMAS) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAIDE) – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL) – Mme Nadia CELINI – M. Julien DINO (excusé) – Mmes Yane BEZIAT (a définitivement quitté la séance au point n°9 – excusée ; pouvoir donné à M. CHRISTOPHE) – Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN (a définitivement quitté la séance au point n°7).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**CRÉATION DE POSTES AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

CM-2021-6S-DRH-76

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de prendre en compte de la volonté de l'autorité de ne plus avoir au sein de la collectivité des agents ayant un quota horaire hebdomadaire de moins de 30 heures, de nommer 13 référents écoles avec un quota hebdomadaire de 34 heures ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De créer au tableau des effectifs de la Commune, joint en annexe, les postes suivants, conformément à la nomenclature statutaire de leur cadres d'emplois :

- 44 postes d'adjoint technique à temps non complet (30/35)
- 16 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (30/35)
- 26 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30/35)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (30/35)
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (34/35)
- 5 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (34/35)
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps non complet (34/35)
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (34/35)

Article 2 : D'imputer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.

Article 3 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

12 NOV. 2021

Et publication ou notification
le

12 NOV. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 8 novembre 2021

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
La Première Adjointe



- Liliane MONTOUT -

DEPARTEMENT										COMMUNE
DE LA										DE
GUADELOUPE										GOSIER

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 8 NOVEMBRE 2021

CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS			EFFECTIFS NON POURVUS			
	TC	TNC	TNC	Titulaires		TNC	TC	TNC	TC	TNC
				TC	TNC					
CADRES D'EMPLOIS										
FILIERE CULTURELLE										
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	0	1	0	0	0	0	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C	10	0	6	0	0	0	0	4	0
Adjoint du patrimoine	C	4	0	4	0	0	0	0	0	0
TOTAL.....		19	0	14	0	0	0	0	5	0
FILIERE SOCIALE										
Educateur Jeunes enfants 1Ci	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Agent social principal de 2e classe	C	3	0	2	0	0	0	0	1	0
Agent Social	C	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 1e classe	C	8	0	2	0	0	0	0	6	0
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 2e classe	C	6	0	6	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	3	0	1	0	0	0	0	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Aide médico technique	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL.....		27	0	17	0	0	0	0	10	0
FILIERE POLICE										
Directeur de la police municipale	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Chef de service de police municipale principal 1è cl	B	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Chef de service de police municipale principal 2è cl	B	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	B	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Chef de police municipale (grade en voie d'extinction)	C	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Brigadier chef principal de police municipale	C	11	0	8	0	0	0	0	3	0
Gardien-Brigadier de la police municipale	C	17	0	15	0	0	0	0	2	0
TOTAL.....		35	0	25	0	0	0	0	10	0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création de postes au tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 12/11/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 12/11/2021

Numéro de l'acte : CM20216SDRH76 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20211108-CM20216SDRH76-DE

Date de décision : 08/11/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois